

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE
aux recommandations formulées dans l'examen spécial de 2024 de la vérificatrice générale du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la société	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
21	La Société devrait documenter les mesures à prendre ou les raisons justifiant l'absence de mesures dans les cas où des membres du conseil d'administration déclarent des conflits d'intérêts.	Recommandation acceptée. À compter de mai 2024, la Société documentera les mesures à prendre ou les raisons justifiant l'absence de mesures dans les cas où des membres du conseil déclarent des conflits d'intérêts.	Les conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration et les mesures à prendre, le cas échéant, sont documentés.	Achevé au troisième trimestre de 2024	L'Administration a mis à jour ses procédures relatives aux déclarations des membres du conseil en septembre 2024 afin d'y inclure la documentation de toute mesure d'atténuation qui sera prise, ou la justification de l'absence d'action supplémentaire.	Secrétaire générale	
23	La Société devrait mettre en place un processus de divulgation de conflits d'intérêts visant l'ensemble du personnel, y compris une déclaration de conformité au code de conduite, et devrait communiquer au conseil d'administration les résultats à cet égard.	Recommandation acceptée. La Société mettra en place un processus de divulgation de conflits d'intérêts visant ensemble du personnel, y compris une déclaration de conformité au code de conduite, d'ici l'automne 2024. La Société communiquera ensuite au conseil d'administration les résultats à cet égard.	Un processus de divulgation des conflits d'intérêts est en place pour tous les employés, y compris le respect du code de conduite, et les résultats sont communiqués au conseil d'administration.	Achevé au quatrième trimestre de 2024	Tous les employés actifs ont maintenant rempli la déclaration de conformité au code de conduite de l'organisation pour 2024. Ceci a été communiqué au conseil d'administration lors de la réunion du 5 juin 2024. Les employés sont tenus d'attester du code de conduite lors de leur embauche et tous les trois ans par la suite, et la direction est tenue de l'attester au moment de l'embauche et tous les ans par la suite. Une procédure relative aux conflits d'intérêts pour les employés et la direction a été finalisée et publiée sur SharePoint. Elle a été communiquée au comité des ressources humaines le 26 août 2024. Cette procédure a été distribuée à tous les employés avec un formulaire d'attestation le 26 novembre 2024. Par la suite, elle sera distribuée à la direction chaque année et aux employés tous les trois ans.	Dirigeante principale des ressources humaines	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la société	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
28	La Société devrait comparer ses risques résiduels avec ses seuils de tolérance pour déterminer si d'autres mesures d'atténuation devraient être mises en place.	Recommandation acceptée. La Société évaluera les risques résiduels par rapport aux seuils de tolérance dans le cadre du processus annuel d'examen des risques pour déterminer si d'autres mesures d'atténuation sont requises, et elle communiquera au conseil d'administration de l'information sur les résultats liés aux principaux risques. Cela sera achevé d'ici la fin de 2024.	Les risques résiduels sont comparés au niveau de tolérance au risque de la Société et des mesures d'atténuation sont mises en place si nécessaire.	Achevé au premier trimestre de 2025	Une méthode de comparaison de l'appétit pour le risque a été élaborée et communiquée au conseil d'administration en juin 2024. Elle a été documentée dans le guide de l'utilisateur sur la gestion des risques de l'entreprise. Le registre des risques a été ajusté et la comparaison entre les risques résiduels et les niveaux de tolérance, ainsi que l'examen de toute mesure d'atténuation supplémentaire requise, ont été intégrés dans un examen des risques avec les responsables des risques en novembre 2024. Les déclarations sur l'appétit pour le risque et la comparaison avec la cote de risque pour les principaux risques ont été partagées avec le CFA en février 2025.	Dirigeante principale des ressources humaines	
29	La Société devrait mettre à jour son plan en cas d'urgence et ses procédures connexes pour tenir compte du nouveau système d'affectation des pilotes, et elle devrait tester ce plan.	Recommandation acceptée. La Société mettra à jour son plan en cas d'urgence et les procédures connexes pour le nouveau système d'affectation des pilotes d'ici la fin de 2024. Par la suite, la Société effectuera un exercice dans un délai de six mois pour évaluer son état de préparation aux situations d'urgence.	Un plan en cas d'urgence mis à jour et récemment testé, qui reflète les procédures du nouveau système d'affectation des pilotes.	Achevé au deuxième trimestre de 2025	Nous avons réalisé un exercice de simulation avec KPMG en novembre 2024 pour tester nos procédures de récupération si notre système de répartition faisant l'objet d'un cyber incident. Nous avons également mis à jour notre plan en cas d'urgence et effectué un exercice de simulation axé sur les procédures de répartition pour tester le plan le 10 mai 2025.	Dirigeant principal des finances	
30	La Société devrait s'assurer que les mesures d'atténuation des risques sont mises en œuvre comme prévu, prendre des dispositions au besoin si ces mesures ne sont pas en place et communiquer les progrès réalisés au conseil d'administration.	Recommandation acceptée. D'ici la fin de 2024, la Société ajoutera une cote d'efficacité du contrôle à son registre des risques. L'efficacité des mesures d'atténuation des risques sera évaluée lors du processus permanent d'examen des risques de la Société. L'efficacité des mesures d'atténuation des principaux risques sera communiquée au conseil d'administration.	Les mesures d'atténuation des risques font l'objet d'un examen annuel de leur efficacité et d'un rapport au conseil d'administration.	Achevé au quatrième trimestre de 2024	Une évaluation de l'efficacité du contrôle a été établie et ajoutée au registre des risques. Un examen de l'efficacité des mesures d'atténuation des risques a été intégré au processus d'examen des risques. Le système de notation a été revu lors de la réunion du conseil d'administration de juin 2024 et a été intégré à l'examen des risques avec les responsables des risques en novembre 2024. Les évaluations de l'efficacité des contrôles pour tous les risques clés ont été communiquées au conseil d'administration en décembre 2024.	Dirigeante principale des ressources humaines	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la société	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
43	La Société devrait évaluer régulièrement le rendement des membres d'équipage de ses bateaux-pilotes.	Recommandation acceptée. D'ici la fin de 2024, la Société officialisera des évaluations périodiques du rendement des membres d'équipage de ses bateaux-pilotes.	Des évaluations régulières de la performance des employés des bateaux-pilotes sont effectuées.	Achevé au quatrième trimestre de 2024	Un formulaire d'évaluation de la performance a été élaboré, communiqué aux équipages et au syndicat, et publié sur SharePoint en août 2024. Chaque membre d'équipage des bateaux-pilotes sera évalué deux fois tous les cinq ans par la direction des opérations afin de permettre une certaine flexibilité. Les évaluations de performance ont débuté en septembre 2024.	Dirigeant principal technique	
45	La Société devrait veiller à ce que toutes et tous les pilotes suivent la formation requise, et elle devrait effectuer un suivi en continu pour s'assurer que les pilotes satisfont à toutes les exigences de ses programmes d'assurance de la qualité.	Recommandation acceptée. D'ici la fin de 2024, la Société veillera à ce que toutes et tous les pilotes suivent la formation requise, et elle mettra en œuvre un protocole pour assurer un suivi périodique des dossiers de formation des pilotes pour vérifier que la formation soit donnée dans les délais requis.	La formation des pilotes fait l'objet d'un suivi régulier et est achevée dans les délais requis.	La formation de remise à niveau en suspens a été achevée au deuxième trimestre de 2024. La vérification de l'état de la formation a été achevée au quatrième trimestre de 2024.	Toutes les formations de remise à niveau qui étaient en suspens (Azipod et remorqueur relié par câble) identifiées lors de l'examen spécial ont été offertes aux pilotes avant la fin du deuxième trimestre de 2024. Les membres de notre comité de formation et d'examen des pilotes examinent dorénavant l'état d'avancement de la formation lors de chaque réunion trimestrielle.	Dirigeant principal des opérations	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la société	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
48	La Société devrait veiller à ce que les mesures de sécurité qu'elle a établies concernant l'exercice de récupération annuel mandaté par le conseil d'administration et les inspections de l'équipement de sécurité et des bateaux-pilotes soient suivies.	Recommandation acceptée. En ce qui concerne l'exercice de récupération annuel mandaté par le conseil d'administration, prévu en mai 2024, la Société veillera à ce que toutes les personnes membres d'équipage de bateaux-pilotes participent et que, sinon, elles effectuent un tel exercice à une date ultérieure conformément aux exigences. Quant aux inspections, à compter d'avril 2024, la Société suivra ou modifiera les procédures documentées pour tenir compte des pratiques actuelles.	Tous les membres d'équipage des bateaux-pilotes effectuent des exercices de récupération chaque année, ou le plus tôt possible, et l'équipement de sécurité des bateaux-pilotes est inspecté chaque année.	Achévé au troisième trimestre de 2024	<p>Un formulaire a été élaboré et a été rempli par les membres de l'équipage des bateaux-pilotes qui ont manqué l'exercice annuel obligatoire.</p> <p>Tous les exercices manquants ont été complétés et accompagnés de documents avant la fin du mois de septembre 2024, à l'exception d'un membre de l'équipage. Ce membre d'équipage est un capitaine occasionnel et n'a effectué aucun quart de travail depuis l'introduction de la nouvelle procédure en raison de sa disponibilité estivale. Il effectuera un exercice lors de son premier quart de travail disponible.</p> <p>La formulation des ordres permanents de l'équipage des bateaux-pilotes a été modifiée pour permettre aux capitaines de déléguer les inspections de sécurité à d'autres membres de l'équipage, tout en conservant la responsabilité globale de ces inspections. Des inspections de l'équipement de sécurité sont effectuées tous les mois pour tous les bateaux-pilotes.</p>	Dirigeant principal technique	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la société	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
51	La Société devrait s'assurer du respect de la condition en matière de navigation du <i>Règlement général sur le pilotage</i> lorsqu'elle octroie des dispenses de pilotage.	Recommandation acceptée. Depuis janvier 2024, la Société s'assure du respect de la condition en matière de navigation du <i>Règlement général sur le pilotage</i> avant d'accorder des dispenses. La Société collaborera avec la direction générale de la sécurité et de la sûreté maritimes de Transports Canada pour revoir l'évaluation de l'expérience de navigation et du temps en mer applicables aux demandes de dispenses. La Société offrira aussi un soutien à Transports Canada dans le cadre de ses travaux visant à moderniser le règlement d'application de la <i>Loi sur le pilotage</i> afin de tenir compte de l'évolution de la technologie et des techniques de formation et de mieux intégrer les considérations actuelles en matière de sécurité ainsi que les opérations contemporaines dans l'industrie maritime.	La Société veille à ce que les exigences en matière de navigation du <i>Règlement général sur le pilotage</i> soient respectées lorsqu'elle octroie des dispenses.	Achevé au quatrième trimestre de 2024	<p>L'Administration exige la preuve que toutes les exigences réglementaires ont été respectées avant d'accorder une dispense aux navires assujettis au pilotage.</p> <p>Transports Canada a mis à jour les exigences en matière de temps de mer pour l'obtention d'une dispense de pilotage par l'entremise d'un arrêté d'urgence publié le 4 novembre 2024. L'Administration a mis à jour tous les formulaires de dispense de pilotage afin de refléter les changements énoncés dans l'arrêté d'urgence.</p> <p>L'Administration a tenu une séance d'information sur les dispenses de pilotage pour les parties prenantes de l'industrie le 26 novembre 2024.</p>	Dirigeant principal des opérations	
52	La Société devrait effectuer un suivi en continu des navires pour lesquels une dispense de pilotage a été accordée afin de veiller à ce qu'ils continuent de remplir les conditions de cette dispense.	Recommandation acceptée. D'ici la fin de 2024, la Société mettra en œuvre un processus d'audits par échantillonnage de navires pour lesquels une dispense de pilotage a été accordée afin d'effectuer un suivi en continu de la conformité aux conditions de dispense.	La Société effectue un contrôle continu des navires qui opèrent en vertu d'une dispense de pilotage afin de s'assurer que les conditions de la dispense sont respectées en permanence.	Achevé au premier trimestre de 2024	<p>En mars 2024, l'Administration a lancé un programme d'audit mensuel par échantillonnage pour les navires opérant dans le cadre d'une dispense de pilotage.</p> <p>Chaque mois, des navires opérant dans la région sont choisis au hasard et leur conformité à la dispense est vérifiée. Les résultats des contrôles aléatoires sont documentés/enregistrés.</p>	Dirigeant principal des opérations	